

<https://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2020-publication-des-resultats-et-recours.html>



# Rentrée 2020 : publication des résultats et recours

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : mercredi 20 mai 2020

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

### étape 4 : publication des résultats et recours

Dernière minute : 20 mai : seconde publication sur l'intranet du ministère :

<https://intranet.agriculture.gouv.fr/intranet.national.agri/Resultats-des-CAP-et-CCP-du-1er,20966>

(avec vos codes educagri)

L'administration a publié ce jour les résultats de la mobilité : une première vague. la seconde est prévue à la mi-mai.

A partir de cette publication, tout agent disposera d'un droit de recours s'il entend contester la décision prise par l'administration.

Retrouvez ci-dessous les modalités de ces recours et n'hésitez pas à contacter vos élu.es paritaires :

- ETAPE 1 : [Mandater le Snetap-FSU pour vous accompagner dans un recours](#) : envoi de votre dossier par courrier + copie sur la boîte : [snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)
- ETAPE 2 : lancement d'un recours :
- Pour les titulaires : [lettre-type du recours préalable à adresser en LRAR au ministère](#)
- Pour les stagiaires : [lettre-type du recours préalable à adresser en LRAR au ministère](#)  
Attention, si vous souhaitez lancer immédiatement un recours devant un Tribunal Administratif, nous vous conseillons de prendre attache auprès d'un.e avocat.e pour la rédaction d'un recours dans "les formes" : [[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L283xH400/fiche\\_pratique\\_recours\\_mobilite-55654.jpg](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L283xH400/fiche_pratique_recours_mobilite-55654.jpg)] **fiche pratique les recours**

### ATTENTION : note de service rectificative :

- **publication de nouveaux postes**
- **calendrier : dépôt des dossiers reporté au 6 février**

[Nds rectificative](#)

[Publish at Calameo](#)

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-47>

Dans cet article, vous retrouverez toutes les notes de service relatives à la préparation de la rentrée 2020. Pour rappel, cette campagne de mobilité s'ouvre dans un contexte nouveau lié à la loi de transformation de la fonction publique.

NB : Vous retrouverez ici décrit de manière synthétique et étape par étape la campagne 2020 de mobilité : [Rentrée 2020 : le Snetap-FSU vous explique les nouvelles modalités de mobilité](#)

### étape 3 : l'élaboration de votre dossier de mobilité, le Snetap-FSU à vos côtés

- calendrier : du 16 janvier au 20 février
- liste de vœux et barème : il s'agit d'élaborer votre dossier de mobilité (liste de vœux et divers justificatifs : voir [Rentrée 2020 : le Snetap-FSU vous explique les nouvelles modalités de mobilité](#))

- retrouvez vos interlocuteurs : nos élu.es paritaires : [Vos représentant.es en CAP \(PLPA PCEA\) et CCP ACEN](#)

### étape 2 : la publication des notes de services

- la liste des établissements prioritaires pour une première affectation des stagiaires : [cliquez ici](#)
- la note de service relative aux demandes de congés de mobilité et de formation professionnelle : [cliquez ici](#)
- la note de service relative à la demande de mobilité avec la liste des postes proposés à la mobilité : [cliquez ici](#) pour lire et télécharger la liste des postes

[Nds mobilité avec les postes maritimes](#)

[Publish at Calameo](#)

la liste sur bo-Agri : [cliquez ici](#)

### étape 1 : la déclaration d'intention de mobilité, le temps partiel

- la note de service DIM : [consultez ici](#)
- la note de service Demande de temps partiel : [consultez ici](#)